

BARÈME D'HONORAIRES

VERSION 2019 – Mise à jour au 1^{er} Juillet 2019

Frais de Transaction TTC :

Entremise et Négociation, visite du bien, rédaction compromis de vente, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Jusqu'à 100.000€	Un forfait maximum de 4.000€
À partir de 100.001€	4 %

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. Rémunération TTC sera à charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. »

Frais de Location TTC :

LOCATION À USAGE PRIVÉ :

Un mois de loyer hors charges (TTC) pour le locataire (visite, dossier et bail limité à 8€ /m² - état des lieux limité à 3€ /m²)

ET

Un mois de loyer hors charges (TTC) pour le bailleur (visite, dossier et bail limité à 8€ /m² - état des lieux limité à 3€ /m²)

Selon LOI ALUR décret du 15/09/2014

LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS (BAIL PRECAIRE OU 3/6/9)

- 2 mois de loyer à la charge du preneur